

La liberté d'expression, un point c'est tout

Dans son édition du dimanche 18 octobre 2020, la Nouvelle République du Centre Ouest a reproduit à la une de ses cinq éditions départementales une caricature de Mahomet, dessinée par Cabu et publiée par Charlie Hebdo. C'est la réponse de notre journal à l'assassinat d'un professeur d'histoire-géographie, Samuel Paty, tué parce qu'il enseignait la liberté d'expression à des collégiens.

La section SNJ de la NRCO apporte son entier soutien à ce choix éditorial. Parce que la liberté d'expression est un droit fondamental, au même titre que la liberté de conscience et de religion. Le réaffirmer à la une du journal prend donc tout son sens.

La section SNJ apporte également son entier soutien aux confrères qui ont été choqués par les réactions et les menaces faites au journal, sur divers canaux de diffusion, dans la foulée de la publication de cette caricature.

Elle approuve enfin sans réserve le dépôt de plainte qui a suivi ces menaces. Quand le journal et ses journalistes sont attaqués, c'est le droit qui doit s'appliquer. Ce même droit qui permet aux journalistes de faire leur travail sans crainte.

La section SNJ de la NRCO